



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 27

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat a donné procuration à Mme Coralie Chagneau

M. Alain Héraud

Mme Janet Zaragoza a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Frédéric Brauge

M. Grégory Fernandez a donné procuration à M. Grégory Théron

Mme Jennifer Euzet a donné procuration à M. Julien Baroni

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

DEL2021_058 **Anciens lotissements – Approbation du rapport d'enquête publique et classement d'office des voies privées concernées**

Monsieur le maire rappelle la délibération n°DEL2020_072 date du 5 octobre 2020 par laquelle conformément aux dispositions de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de transfert d'office de voies privées ouvertes à la circulation après enquête publique et sans indemnité pour les propriétaires.

Les voies privées concernées sont celles des lotissements : «Font Vinouse», «Les Grives», «La Vaunage», «Les Vignes», «Les Chanterelles», «Pierre Blanche», «Le Maoupas», «Les Jardins de Védian», «L'Île Verte», «Les Cépages», «Les Jardins de Bastide», «Caveyrargues Haut», «Le Vigné 3», «Fouillaquet», «Le Vigné 4», «Les Aubes» et «Les Micocouliers».

L'enquête publique s'est déroulée pendant 15 jours consécutifs du 11 au 26 juin 2021 inclus, suivant arrêté de Monsieur le maire n° ARR2021_028 en date du 17 mai 2021 et publié le même jour.

Monsieur Pierre FERIAUD, désigné en qualité de commissaire enquêteur, a rendu son rapport (annexe n°7) en date du 13 juillet 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 octobre 2020 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant monsieur le maire à lancer l'enquête,

Vu l'arrêté de monsieur le maire en date du 17 mai 2021 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies publiques,

Vu le rapport et les conclusions de monsieur Pierre FERIAUD, commissaire enquêteur, en date du 13 juillet donnant un avis favorable,

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office des voies listées dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de Calvisson,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- De procéder au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique.
- D'approuver, à l'unanimité, le transfert dans le domaine public communal des voies susmentionnées.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Vote :

Présents	22
Procurations	05
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

